**Appel à projet 2022**

Vous avez un projet de recherche sur la sclérodermie ?

Nous avons des financements !

L’ASF, association de malades fondée en 1989, a dès l’origine inscrit l’aide à la recherche comme un but essentiel de son action.

Pour cela, elle s’est dotée d’un Conseil Scientifique et consacre, à la recherche, la totalité des dons qu’elle reçoit.

**Depuis 2000, première année où des fonds substantiels ont pu être dégagés, 152 projets ont été soutenus (2021 inclus) pour un total de 2 697 653 € (y compris la bourse ASF Jeune Chercheur reprise par l'ASF en 2014).**

Le plafond de financement par projet est actuellement de 25 000 €.

Les appels à projets permettent de financer des projets de recherche médicale, biomédicale et paramédicale, dans le champ de la Sclérodermie.

A quelles conditions pouvez-vous proposer un projet ?

* Le demandeur doit être un membre stable de l’équipe de recherche pour la durée du projet.
* La durée des projets est au maximum de 3 ans.
* Une équipe ne pourra présenter qu'un seul projet.
* Un dossier présenté par un chercheur étranger ne sera examiné que s'il est proposé en étroite collaboration avec une équipe française
* Le demandeur devra être prêt à commencer son projet dès la réception des fonds, les autorisations administratives obtenues et la personne qui fera le travail présente dans son service ou son laboratoire.
* Le travail devra aboutir à une proposition de publication dans une revue scientifique de haut niveau et être présenté à la réunion annuelle organisée pour la communauté scientifique par les soins de l’ASF.
* Pour les projets qui ne respecteront pas ces engagements, le remboursement des sommes versées sera demandé par l’ASF.

**Est-ce que mon projet ou celui de mon équipe sera accepté d'office ?**

La décision de financement sera prise par le bureau de l’ASF dont les membres sont issus du Conseil d'Administration de l'association et après audit par des EXPERTS INDEPENDANTS et avis de son Conseil scientifique, selon la grille suivante : intérêt scientifique, méthodologie, faisabilité, bénéfice pour les malades, budget, chaque item étant noté de 0 à 4. La décision de financement sera prise dans la première quinzaine de juillet 2022 au plus tard.

Pour les projets retenus, un protocole est signé entre l’instigateur du projet et l’ASF et une convention de gestion est signée avec l’organisme gestionnaire des fonds versés

ATTENTION !

**Le paiement pouvant intervenir rapidement (dès septembre 2022), le projet doit donc être prêt à démarrer et les autorisations administratives obtenues**.

**Où puis-je me procurer les documents nécessaires à la constitution du dossier ?**

*Ci-dessous en téléchargement les pièces de votre dossier aux formats PDF ou Word*

**A qui adresser le dossier de candidature ?**

Les dossiers complets doivent être renvoyés exclusivement par mail en format Word, ou PDF à l’adresse suivante :

Email : [recherche@association-sclerodermie.fr](mailto:recherche@association-sclerodermie.fr)

avant le vendredi 11 mars 2022 à 12h00.

Votre contact pour toutes questions complémentaires :

Monsieur Jean-Louis PIERRET

Administrateur chargé des protocoles de recherche médicale

Tél : 04 74 23 58 44

**Numéro de téléphone exclusivement réservé aux chercheurs !**

**Adhérents, vous n’aurez pas de réponse ni de rappel dans le cas où vous laisseriez un message à ce numéro.**

**Pour tous renseignements sur l'association, la maladie, ou toute autre question, merci de composer le : 0820 620 615**